



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE SAINT-LEGER-LES-MELEZES

\*\*\*\*\*  
Séance du 06 avril 2017

<b>NOMBRE DE MEMBRES</b> Afférents au Conseil Municipal : 11 En Exercice : 11 Ayant pris part à la délibération : 8	Date de la convocation 29.03.2017 Date d'affichage de la présente délibération 06.04.2017
Numéro de délibération : 10-2017	

Le six avril deux mille dix-sept à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur **MARTINEZ** Gérald, Maire.

Présents : - M. MARTINEZ Gérald — M. ALLEMAND Philippe - M. BLONDEAU Emmanuel - M. GARCIN Bernard - Mme MAUPETIT Audrey - M. MICHEL Jean-François - Mme SALSANO Martine - M. VINCENT Théo

Absents : - Mme BOUNOUS Sophie (a donné procuration à Gérald MARTINEZ) - M. CHRISTINY Antoine - M. POURROY Pierre (a donné procuration à Bernard GARCIN)

Le Conseil Municipal a désigné Mme MAUPETIT Audrey pour assurer les fonctions de secrétaire.

**OBJET DE LA DELIBERATION** : Approbation du compte de gestion par Monsieur **BAROLLE** receveur municipal : **BUDGET ANNEXE AEP**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Après s'être fait présenter les budget primitif et supplémentaire de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer;

1 – statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2016 au 31 décembre 2016, compris celles relatives à la journée complémentaire;

2 – statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes;

3 – statuant sur la comptabilité des valeurs inactives;

**DECLARE** que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2016 par le receveur municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, est approuvé à l'unanimité par la présente assemblée.

Ainsi Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits

Pour copie certifiée conforme

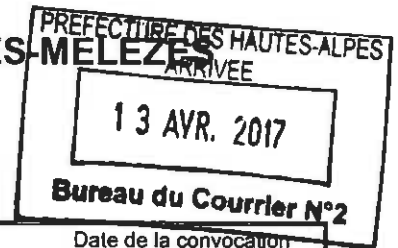
*Le Maire,*  
**Gérald MARTINEZ**



Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le .....  
et publication ou notification du .....

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE SAINT-LEGER-LES-MELEZES

\*\*\*\*\*  
Séance du 06 avril 2017



<b>NOMBRE DE MEMBRES</b> Afférents au Conseil Municipal : 11 En Exercice : 11 Ayant pris part à la délibération : 8	Date de la convocation 29.03.2017 Date d'affichage de la présente délibération 06.04.2017
Numéro de délibération : 11-2017	

Le six avril deux mille dix-sept à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur **MARTINEZ** Gérard, Maire.

Présents : - M. **MARTINEZ** Gérard — M. **ALLEMAND** Philippe - M. **BLONDEAU** Emmanuel - M. **GARCIN** Bernard - Mme **MAUPETIT** Audrey - M. **MICHEL** Jean-François - Mme **SALSANO** Martine - M. **VINCENT** Théo

Absents : - Mme **BOUNOUS** Sophie (a donné procuration à Gérard **MARTINEZ**) - M. **CHRISTINY** Antoine - M. **POURROY** Pierre (a donné procuration à Bernard **GARCIN**)

Le Conseil Municipal a désigné Mme **MAUPETIT** Audrey pour assurer les fonctions de secrétaire.

**OBJET DE LA DELIBERATION** : Approbation du compte de gestion par Monsieur **BAROLLE** receveur municipal : **BUDGET ANNEXE VVF**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Après s'être fait présenter les budget primitif et supplémentaire de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer;

1 – statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2016 au 31 décembre 2016, compris celles relatives à la journée complémentaire;

2 – statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes;

3 – statuant sur la comptabilité des valeurs inactives;

**DECLARE** que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2016 par le receveur municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, est approuvé à l'unanimité par la présente assemblée.

Ainsi Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits

Pour copie certifiée conforme

*Le Maire,*  
**Gérald MARTINEZ**



Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le .....  
et publication ou notification du .....

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE SAINT-LEGER-LES-MELEZES

\*\*\*\*\*  
Séance du 06 avril 2017



<b>NOMBRE DE MEMBRES</b> Afférents au Conseil Municipal : 11 En Exercice : 11 Ayant pris part à la délibération : 8	Date de la convocation 29.03.2017 Date d'affichage de la présente délibération 06.04.2017
Numéro de délibération : 12-2017	

Le six avril deux mille dix-sept à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur **MARTINEZ** Gérald, Maire.

Présents : - M. **MARTINEZ** Gérald — M. **ALLEMAND** Philippe - M. **BLONDEAU** Emmanuel - M. **GARCIN** Bernard - Mme **MAUPETIT** Audrey - M. **MICHEL** Jean-François - Mme **SALSANO** Martine - M. **VINCENT** Théo

Absents : - Mme **BOUNOUS** Sophie (a donné procuration à Gérald **MARTINEZ**) - M. **CHRISTINY** Antoine - M. **POURROY** Pierre (a donné procuration à Bernard **GARCIN**)

Le Conseil Municipal a désigné Mme **MAUPETIT** Audrey pour assurer les fonctions de secrétaire.

**OBJET DE LA DELIBERATION** : Approbation du compte de gestion par Monsieur **BAROLLE** receveur municipal : **BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT LA CLAPE**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Après s'être fait présenter les budget primitif et supplémentaire de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer;

1 – statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2016 au 31 décembre 2016, compris celles relatives à la journée complémentaire;

2 – statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes;

3 – statuant sur la comptabilité des valeurs inactives;

**DECLARE** que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2016 par le receveur municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, est approuvé à l'unanimité par la présente assemblée.

Ainsi Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits

Pour copie certifiée conforme

Le Maire,  
**Gérald MARTINEZ**



Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le.....  
et publication ou notification du.....

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DE LA COMMUNE DE SAINT-LEGER-LES-MEZEZ**

\*\*\*\*\*  
Séance du 06 avril 2017



**NOMBRE DE MEMBRES**

Afférents au Conseil Municipal : 11  
En Exercice : 11  
Ayant pris part  
à la délibération : 8

Date de la convocation  
29.03.2017  
Date d'affichage  
de la présente délibération  
06.04.2017

Numéro de délibération : 13-2017

Le six avril deux mille dix-sept à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur **MARTINEZ** Gérald, Maire.

Présents : - M. **MARTINEZ** Gérald — M. **ALLEMAND** Philippe - M. **BLONDEAU** Emmanuel - M. **GARCIN** Bernard - Mme **MAUPETIT** Audrey - M. **MICHEL** Jean-François - Mme **SALSANO** Martine - M. **VINCENT** Théo

Absents : - Mme **BOUNOUS** Sophie (a donné procuration à Gérald **MARTINEZ**) - M. **CHRISTINY** Antoine - M. **POURROY** Pierre (a donné procuration à Bernard **GARCIN**)

Le Conseil Municipal a désigné Mme **MAUPETIT** Audrey pour assurer les fonctions de secrétaire.

**OBJET DE LA DELIBERATION : Approbation du compte de gestion par Monsieur BAROLLE receveur municipal : BUDGET ANNEXE ENERGIES RENOUVELABLES**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Après s'être fait présenter les budget primitif et supplémentaire de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer;

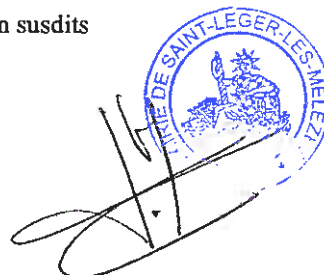
- 1 – statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2016 au 31 décembre 2016, compris celles relatives à la journée complémentaire;
- 2 – statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes;
- 3 – statuant sur la comptabilité des valeurs inactives;

**DECLARE** que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2016 par le receveur municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, est approuvé à l'unanimité par la présente assemblée.

Ainsi Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits

Pour copie certifiée conforme

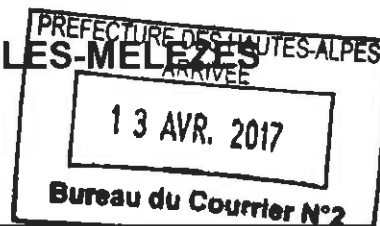
*Le Maire,*  
**Gérald MARTINEZ**



Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le.....  
et publication ou notification du.....

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE SAINT-LEGER-LES-MELEZES

\*\*\*\*\*  
Séance du 06 avril 2017



**NOMBRE DE MEMBRES**

Afférents au Conseil Municipal : 11  
En Exercice : 11  
Ayant pris part  
à la délibération : 8

Date de la convocation :  
29.03.2017  
Date d'affichage  
de la présente délibération  
06.04.2017

Numéro de délibération : 14-2017

Le six avril deux mille dix-sept à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur MARTINEZ Gérald, Maire.

Présents : - M. MARTINEZ Gérald - M. ALLEMAND Philippe - M. BLONDEAU Emmanuel - M. GARCIN Bernard - Mme MAUPETIT Audrey - M. MICHEL Jean-François - Mme SALSANO Martine - M. VINCENT Théo

Absents : - Mme BOUNOUS Sophie (a donné procuration à Gérald MARTINEZ) - M. CHRISTINY Antoine - M. POURROY Pierre (a donné procuration à Bernard GARCIN)

Le Conseil Municipal a désigné Mme MAUPETIT Audrey pour assurer les fonctions de secrétaire.

**OBJET DE LA DELIBERATION** : Approbation du compte de gestion par Monsieur BAROLLE receveur municipal : BUDGET COMMUNAL.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Après s'être fait présenter les budget primitif et supplémentaire de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer;

1 - statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2016 au 31 décembre 2016, compris celles relatives à la journée complémentaire;

2 - statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes;

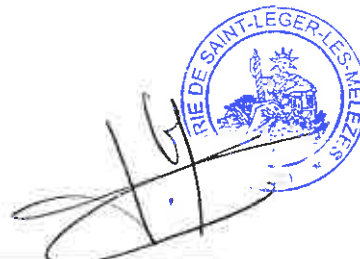
3 - statuant sur la comptabilité des valeurs inactives;

**DECLARE** que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2016 par le receveur municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, est approuvé à l'unanimité par la présente assemblée.

Ainsi Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits

Pour copie certifiée conforme

*Le Maire,*  
**Gérald MARTINEZ**



Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le .....  
et publication ou notification du .....

018051  
Code INSEE

ST-LEGER-MELEZES  
Service AEP

n° 15-2017

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2016

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en session sous la présidence de Gérald MARTINEZ, Maire.

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice.

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent d'exploitation de : 34 287.60 €  
- un déficit d'exploitation de : 0.00 €

Décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

Nombre de membres en exercice : 11  
Nombre de membres présents : 8  
Nombre de suffrages exprimés : 8  
VOTES : Contre 0 Pour 8

AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE	
a. <u>Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	34 287.60 €
<u>dont b. Plus values nettes de cession d'éléments d'actif :</u>	0.00 €
c. <u>Résultats antérieurs de l'exercice</u>	0.00 €
D 002 du compte administratif (si déficit)	
R 002 du compte administratif (si excédent)	
<b>Résultat à affecter : d. = a. + c. (1)</b> (si d. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	<b>34 287.60 €</b>
<b>Solde d'exécution de la section d'investissement</b>	
e. <u>Solde d'exécution cumulé d'investissement</u>	141 876.66 €
f. <u>Solde des restes à réaliser d'investissement</u>	-150 900.00 €
<b>Besoin de financement = e. + f.</b>	<b>-9 023.34 €</b>
<b>AFFECTATION (2) = d.</b>	<b>34 287.60 €</b>
1) Affectation en réserves R 1064 en investissement pour le montant des plus values nettes de cession d'actifs (correspond obligatoirement au montant du b.)	0.00 €
2) Affectation en réserves R 1068 en investissement (au minimum pour la couverture du besoin de financement diminué de 1)	9 023.34 €
3) Report en exploitation R 002 Montant éventuellement et exceptionnellement reversé à la collectivité de rattachement (D 672) :	25 264.26 €
<b>DEFICIT REPORTE D 002 (3)</b>	

(1) Le solde des restes à réaliser de la section d'exploitation n'est pas pris en compte pour l'affectation des résultats d'exploitation. Les restes à réaliser de la section d'exploitation sont reportés au budget de reprise des résultats.

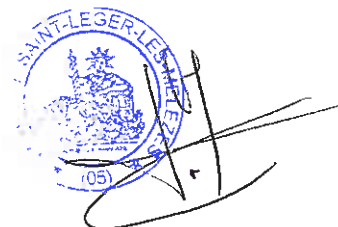
(2) Les règles d'affectation des résultats des régies SPIC sont prévues par les articles R. 2221-48 et R. 2221-90 du CGCT.

(3) En ce cas, il n'y a pas d'affectation



Certifié exécutoire par Gérald MARTINEZ, Maire, compte tenu de la transmission, le 06/04/2017 et de la publication le 06/04/2017.

A Saint-Léger-Les-Mélèzes, le 06/04/2017.



018051  
Code INSEE

ST-LEGER-MELEZES

Commune VUF

n° 16/2017

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2016

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Gérald MARTINEZ, Maire.

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de : 29 924.20 €  
- un déficit de fonctionnement de : 0.00 €

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Nombre de membres en exercice : 11  
Nombre de membres présents : 8  
Nombre de suffrages exprimés : 8  
VOTES : Contre  Pour

### AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	
<b>Résultat de fonctionnement</b>	
<b>A Résultat de l'exercice</b> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	24 961.25 €
<b>B Résultats antérieurs reportés</b> ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	4 962.95 €
<b>C Résultat à affecter</b> = A+B (hors restes à réaliser) (Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)	29 924.20 €
<b>D Solde d'exécution d'investissement</b>	-24 960.64 €
<b>E Solde des restes à réaliser d'investissement (4)</b>	0.00 €
<b>Besoin de financement F</b>	=D+E -24 960.64 €
<b>AFFECTATION = C</b>	=G+H 29 924.20 €
<b>1) Affectation en réserves R 1068 en investissement</b> G = au minimum, couverture du besoin de financement F	24 960.64 €
<b>2) H Report en fonctionnement R 002 (2)</b>	4 963.56 €
<b>DEFICIT REPORTE D 002 (5)</b>	0.00 €

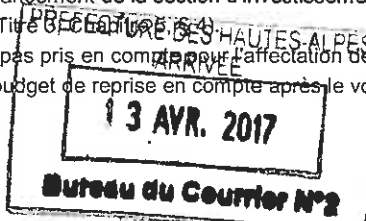
(1) Indiquer l'origine : emprunt : \_\_\_\_\_, subvention : \_\_\_\_\_ ou autofinancement : \_\_\_\_\_

(2) Eventuellement, pour la part excédant la couverture du besoin de financement de la section d'investissement.

(3) Joindre les documents prévus par l'instruction M14 (Vol. I, Tome II, Titre 0 - Chapitre 050 -

(4) Le solde des restes à réaliser de la section de fonctionnement n'est pas pris en compte pour l'affectation des résultats de fonctionnement. Les restes à réaliser de la section de fonctionnement sont reportés au budget de reprise en compte après le vote du compte administratif

(5) En ce cas, il n'y a pas d'affectation



Certifié exécutoire par Gérald MARTINEZ, Maire, compte tenu de la transmission, le 06/04/2017 et de la publication le 06/04/2017.

A Saint-Léger-Les-Mélèzes, le 06/04/2017.



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2016**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Gérald MARTINEZ, Maire.

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de : 79 411.02 €
- un déficit de fonctionnement de : 0.00 €

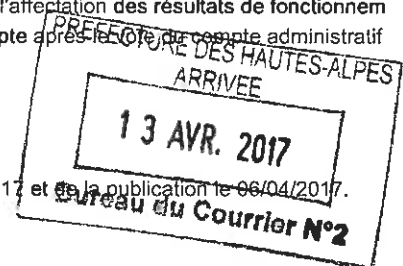
Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Nombre de membres en exercice :	11
Nombre de membres présents :	<i>2008</i>
Nombre de suffrages exprimés :	<i>2008</i>
VOTES : Contre <input type="radio"/>	Pour <input checked="" type="radio"/>

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	
<b>Résultat de fonctionnement</b>	
<u>A Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	129.67 €
<u>B Résultats antérieurs reportés</u> ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	79 281.35 €
<b>C Résultat à affecter</b> = A+B (hors restes à réalliser)	79 411.02 €
<i>(Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)</i>	
<u>D Solde d'exécution d'investissement</u>	-87 368.31 €
<u>E Solde des restes à réaliser d'investissement (4)</u>	0.00 €
<b>Besoin de financement F</b>	<b>=D+E -87 368.31 €</b>
<b>AFFECTATION = C</b>	<b>=G+H 79 411.02 €</b>
<b>1) Affectation en réserves R 1068 en investissement</b> G = au minimum, couverture du besoin de financement F	0.00 €
<b>2) H Report en fonctionnement R 002 (2)</b>	79 411.02 €
<b>DEFICIT REPORTE D 002 (5)</b>	0.00 €

- (1) Indiquer l'origine : emprunt : \_\_\_\_\_, subvention : \_\_\_\_\_ ou autofinancement : \_\_\_\_\_
- (2) Eventuellement, pour la part excédant la couverture du besoin de financement de la section d'investissement.
- (3) Joindre les documents prévus par l'instruction M14 (Vol. I, Tome II, Titre 3, Chapitre 5, § 4).
- (4) Le solde des restes à réaliser de la section de fonctionnement n'est pas pris en compte pour l'affectation des résultats de fonctionnement. Les restes à réaliser de la section de fonctionnement sont reportés au budget de reprise en compte après le vote du compte administratif.
- (5) En ce cas, il n'y a pas d'affectation

Certifié exécutoire par Gérald MARTINEZ, , compte tenu de la transmission , le 06/04/2017 et de la publication le 06/04/2017.



A Saint-Léger-Les-Méliezes, le 06/04/2017.





018051  
Code INSEE

ST-LEGER-MELEZES  
Service ENR

n° 18-2017

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2016

Le Conseil d'Administration légalement convoqué, s'est réuni en session sous la présidence de Gérald MARTINEZ, Président.

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice.

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent d'exploitation de : 7 399.55 €  
- un déficit d'exploitation de : 0.00 €

Décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

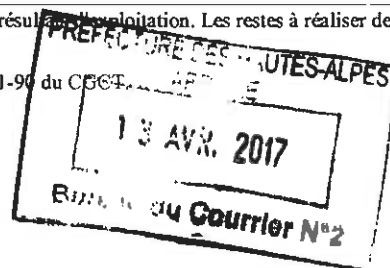
Nombre de membres en exercice : 11  
Nombre de membres présents : 8  
Nombre de suffrages exprimés : 8  
VOTES : Contre 0 Pour 8

AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE	
a. <u>Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	1 292.89 €
<u>dont b. Plus values nettes de cession d'éléments d'actif :</u>	0.00 €
c. <u>Résultats antérieurs de l'exercice</u>	6 106.66 €
D 002 du compte administratif (si déficit)	
R 002 du compte administratif (si excédent)	
<b>Résultat à affecter : d. = a. + c. (1)</b> (si d. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	<b>7 399.55 €</b>
<b>Solde d'exécution de la section d'investissement</b>	
e. <u>Solde d'exécution cumulé d'investissement</u>	5 526.76 €
f. <u>Solde des restes à réaliser d'investissement</u>	0.00 €
<b>Besoin de financement = e. + f.</b>	<b>0.00 €</b>
<b>AFFECTATION (2) = d.</b>	<b>7 399.55 €</b>
1) Affectation en réserves R 1064 en investissement pour le montant des plus values nettes de cession d'actifs (correspond obligatoirement au montant du b.)	0.00 €
2) Affectation en réserves R 1068 en investissement (au minimum pour la couverture du besoin de financement diminué de 1)	0.00 €
3) Report en exploitation R 002 Montant éventuellement et exceptionnellement reversé à la collectivité de rattachement (D 672) :	7 399.55 €
<b>DEFICIT REPORTE D 002 (3)</b>	

(1) Le solde des restes à réaliser de la section d'exploitation n'est pas pris en compte pour l'affectation des résultats d'exploitation. Les restes à réaliser de la section d'exploitation sont reportés au budget de reprise des résultats.

(2) Les règles d'affectation des résultats des régies SPIC sont prévues par les articles R. 2221-48 et R. 2221-90 du CGCT.

(3) En ce cas, il n'y a pas d'affectation



Certifié exécutoire par Gérald MARTINEZ, , compte tenu de la transmission , le 06/04/2017 et de la publication le 06/04/2017.

A Saint-Léger-Les-Mélèzes, le 06/04/2017.



018051

ST-LEGER-MELEZES

n° 19 - 2017

Code INSEE

Commune

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2016

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Gérard MARTINEZ, Maire.

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de : 213 590.05 €  
- un déficit de fonctionnement de : 0.00 €

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Nombre de membres en exercice :	11
Nombre de membres présents :	8
Nombre de suffrages exprimés :	8
VOTES : Contre	<input type="radio"/>
Pour	<input checked="" type="radio"/>

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	
<b>Résultat de fonctionnement</b>	
<u>A Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	171 758.75 €
<u>B Résultats antérieurs reportés</u> ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	41 831.30 €
<b>C Résultat à affecter</b> = A+B (hors restes à réaliser) (Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)	213 590.05 €
<u>D Solde d'exécution d'investissement</u>	1 226 818.99 €
<u>E Solde des restes à réaliser d'investissement (4)</u>	-1 240 625.00 €
<b>Besoin de financement F</b>	=D+E -13 806.01 €
<b>AFFECTATION = C</b>	=G+H 213 590.05 €
<b>1) Affectation en réserves R 1068 en investissement</b> G = au minimum, couverture du besoin de financement F.	13 806.01 €
<b>2) H Report en fonctionnement R 002 (2)</b>	199 784.04 €
<b>DEFICIT REPORTE D 002 (5)</b>	0.00 €

(1) Indiquer l'origine : emprunt : \_\_\_\_\_, subvention : \_\_\_\_\_ ou autofinancement : \_\_\_\_\_

(2) Eventuellement, pour la part excédant la couverture du besoin de financement de la section d'investissement.

(3) Joindre les documents prévus par l'instruction M14 (Vol. I, Tome II, Titre 3, Chapitre 5, § 4).

(4) Le solde des restes à réaliser de la section de fonctionnement n'est pas pris en compte pour l'affectation des résultats de fonctionnement. Les restes à réaliser de la section de fonctionnement sont reportés au budget de reprise en compte après le vote du compte administratif.

(5) En ce cas, il n'y a pas d'affectation

Certifié exécutoire par Gérard MARTINEZ, Maire, compte tenu de la transmission, le 06/04/2017 et de la publication le 06/04/2017.

A Saint-Léger-Les-Mélèzes, le 06/04/2017.



**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DE LA COMMUNE DE SAINT-LEGER-LES-MELEZES**

\*\*\*\*\*  
Séance du 06 avril 2017



**NOMBRE DE MEMBRES**

Afférents au Conseil Municipal : 11  
En Exercice : 11  
Ayant pris part  
à la délibération : 8

Date de la convocation  
29.03.2017  
Date d'affichage  
de la présente délibération  
06.04.2017

Numéro de délibération : 20-2017

Le six avril deux mille dix-sept à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur **MARTINEZ** Gérald, Maire.

Présents : - M. **MARTINEZ** Gérald — M. **ALLEMAND** Philippe - M. **BLONDEAU** Emmanuel - M. **GARCIN** Bernard - Mme **MAUPETIT** Audrey - M. **MICHEL** Jean-François - Mme **SALSANO** Martine - M. **VINCENT** Théo

Absents : - Mme **BOUNOUS** Sophie (a donné procuration à Gérald **MARTINEZ**) - M. **CHRISTINY** Antoine - M. **POURROY** Pierre (a donné procuration à Bernard **GARCIN**)

Le Conseil Municipal a désigné Mme **MAUPETIT** Audrey pour assurer les fonctions de secrétaire.

**Objet : Vote des taux d'imposition 2017**

Le Maire porte à la connaissance du Conseil Municipal l'état n°1259 portant notification des bases nettes d'imposition des taxes directes locales et des allocations compensatrices revenant à la commune pour l'exercice 2017.

En conséquence, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents **DECIDE de maintenir** les taux d'imposition comme suit pour l'année 2017 :

	Taux de référence 2016	Taux 2017
Taxe d'habitation	20.85	20.85
Taxe foncière (bâti)	27.20	27.20
Taxe foncière (non bâti)	172.72	172.72
CFE	32.47	32.47

(Coefficient de variation proportionnelle = 1.000000)

Ainsi Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits  
Pour copie certifiée conforme

*Le Maire,*  
**Gérald MARTINEZ**



Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le .....  
et publication ou notification du .....

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DE LA COMMUNE DE SAINT-LEGER-LES-MELEZES**

\*\*\*\*\*  
Séance du 06 avril 2017



<b>NOMBRE DE MEMBRES</b> Afférents au Conseil Municipal : 11 En Exercice : 11 Ayant pris part à la délibération : 8	Date de la convocation 29.03.2017 Date d'affichage de la présente délibération 06.04.2017
Numéro de délibération : 21-2017	

Le six avril deux mille dix-sept à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur **MARTINEZ** Gérard, Maire.

Présents : - M. **MARTINEZ** Gérard — M. **ALLEMAND** Philippe - M. **BLONDEAU** Emmanuel - M. **GARCIN** Bernard - Mme **MAUPETIT** Audrey - M. **MICHEL** Jean-François - Mme **SALSANO** Martine - M. **VINCENT** Théo

Absents : - Mme **BOUNOUS** Sophie (a donné procuration à Gérard **MARTINEZ**) - M. **CHRISTINY** Antoine - M. **POURROY** Pierre (a donné procuration à Bernard **GARCIN**)

Le Conseil Municipal a désigné Mme **MAUPETIT** Audrey pour assurer les fonctions de secrétaire.

**Le Conseil Municipal,**

Vu le Code de l'urbanisme, ses articles L et R 331-1 et suivants, et notamment L331-9 et 14 ;

Vu les délibérations en date du 21 novembre 2011 ayant fixé pour l'application de la taxe d'aménagement des taux différenciés par secteurs et des exonérations pour certaines catégories de constructions et d'aménagements ;

Entendu son maire selon lequel :

- en suite de la délibération du 23 mars 2017 par laquelle le conseil a décidé d'approuver le PLU de Saint Léger les Mélezès, il convient de fixer à nouveau les conditions d'application de la taxe d'aménagement sur le territoire communal
- un taux unique sur l'ensemble du territoire communal serait préférable aux taux différenciés sectoriellement en vigueur,
- les exonérations aujourd'hui applicables pourraient être utilement reconduites ;

Considérant qu'il y a lieu de fixer à nouveau les conditions d'application de la taxe d'aménagement sur le territoire communal et de le faire comme proposé par son maire ;

**Après avoir délibéré, à l'unanimité ;**

**ARTICLE 1** décide de fixer au titre de l'article L331-14 du Code de l'Urbanisme, le taux unique de 3 % sur l'ensemble du territoire communal pour l'application de la taxe d'aménagement à compter du 1° janvier 2018 ;

**ARTICLE 2** d'exonérer de la taxe d'aménagement les constructions et aménagements visés au 2° et 5° de l'article L331-9 du même code, à savoir :

2° *Dans la limite de 50 % de leur surface, les surfaces des locaux à usage d'habitation principale qui ne bénéficient pas de l'abattement mentionné au 2° de l'article L. 331-12 et qui sont financés à l'aide du prêt ne portant pas intérêt prévu à l'article L31-10-1 CCH,*

5° *Les immeubles classés parmi les monuments historiques ou inscrits à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques ;*

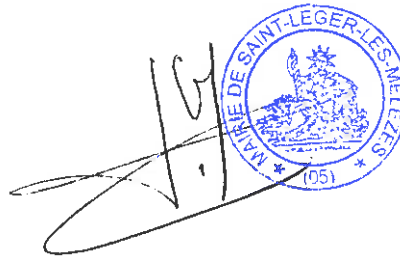
**ARTICLE 3** précise que la présente délibération :

- est valable pour une durée d'un an reconductible à défaut de délibération nouvelle s'y substituant,
- sera transmise au service de l'État chargé de l'urbanisme dans le département au plus tard le 1er jour du 2ème mois suivant son adoption.

Ainsi Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits

Pour copie certifiée conforme

*Le Maire,*  
**Gérald MARTINEZ**



Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le .....  
et publication ou notification du .....